

Rapport d'activité **2007**



Ensemble, nous valorisons l'avenir



SOMMAIRE

L'éditorial

L'équipe du SITOM Sud Gard

Le mot du Directeur

Le SITOM Sud Gard

Le gisement et la valorisation des déchets

Le tri sélectif

L'incinération

Le compostage

Les autres filières

Le bilan

p.3

p.4

p.5

p.6

p.10

p.14

p.18

p.27

p.29

p.32

LEXIQUE

CLIS	Commission Locale d'Information et de Surveillance	INERIS	Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
DASRI	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux	MWH	Méga Watt Heure
DDM	Déchets Dangereux des Ménages	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	PAP	Porte à Porte
DIB	Déchets Industriels Banals	PAV	Point d'Apport Volontaire
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement	OM	Ordures Ménagères
DSP	Délégation de Service Public	REFIOM	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères
FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	STEP	Station de Traitement et d'Épuration des Eaux Polluées
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	UVE	Unité de Valorisation Énergétique



Le dixième anniversaire du SITOM Sud Gard, que nous venons de célébrer au mois de décembre dernier, nous a offert l'occasion de faire le point sur l'état de notre syndicat après dix ans de fonctionnement.

Le fait majeur de cette période a été la construction de l'usine de valorisation énergétique EVOLIA, mise en service le 1er juillet 2004 et qui, depuis 4 ans, brûle les OMR de nos 80 communes et produit assez d'électricité pour couvrir les besoins domestiques de 30 000 personnes.

La fermeture définitive de la décharge de classe 2 des Lauzières, un an plus tard, a également marqué une étape décisive dans nos méthodes de traitement qui sont désormais orientées vers une valorisation maximale de nos déchets.

Moins spectaculaire, mais s'inscrivant dans la même logique, la multiplication des filières installées dans les 24 déchèteries du territoire syndical répond également à la volonté des habitants de lutter contre le gaspillage et de renoncer à la mauvaise pratique des dépôts sauvages.

Tous ces progrès ont évidemment un prix, et notre premier souci est de le maintenir dans les limites les plus basses possibles, en dépit de facteurs inflationnistes toujours plus nombreux. Cette politique nécessite une connaissance plus précise des coûts et un contrôle de gestion rigoureux. C'est la principale raison d'être du SITOM, dont le budget est passé en 10 ans de 490 000 euros à 15,5 millions d'euros pour une évolution du traitement de 0 à 162 000 tonnes avec un coût maîtrisé d'années en années qui se situera, pour le bilan 2007, sous la barre des 50 euros par tonne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Filippi'.

Le Président du SITOM Sud Gard

Jean-Marie FILIPPI

L'ÉQUIPE DU SITOM SUD GARD



Max PORTAL,
Directeur Général
des Services



Nathalie CAUCAT,
Ingénieur



Annie KACIEL,
Responsable
administratif



Mathieu JAEGERT
Technicien



Nelly PARAYRE,
Coordinatrice du tri



Kaddour SEDDIKI,
Coordinateur du tri



Conchita CHAUVET,
Comptable



Thierry SABATIER,
Comptable



Gisèle SAUVAGE,
Secrétaire



Isabelle GITTO,
Secrétaire



Marie-Soizic GRAILLE,
Ambassadrice du tri



Sarah PERRIER,
Ambassadrice du tri



Christine PRATLONG,
Ambassadrice du tri



Helena VIGIER,
Ambassadrice du tri



Sandrine HERNANDEZ,
Agent de Pesée



Carole LOPEZ,
Agent de Pesée



Paul Guy SIFUENTES,
Agent de Pesée



1997-2007 : la première décade du syndicat

Ces dix années d'existence du SITOM ont été surtout marquées par les résultats que nous avons obtenus. Passé les trois premières années, principalement consacrées aux études et à la mise en place des structures de traitement ainsi qu'à la montée progressive des collectes sélectives sur l'ensemble du territoire.

Nous pouvons aujourd'hui, établir une comparaison d'évolution sur la période 2001 à 2007 :

■ Au cours de ces sept années écoulées, la valorisation matière des déchets a plus que quintuplé passant de 10 233 tonnes à 54 631 tonnes en 2007.

■ La valorisation énergétique des déchets valorise près de 59% de notre gisement, produisant 56 857Mwh couvrant les besoins en électricité d'1/5^{ème} de la ville de Nîmes. L'équivalent de 30 000 habitants ont leur électricité fournie pendant toute l'année par la combustion de la part incinérable des déchets de la population du SITOM.

Certes, la qualification « Energie renouvelable » n'est pas encore acquise sur cette production d'énergie, mais cela ne serait tarder au regard de la qualité et de la performance environnementale de l'outil, et des pistes ouvertes par le Grenelle de l'Environnement.

La mutualisation des moyens et les fruits de ces efforts sont là : nos coûts de traitement sont des mieux maîtrisés.

Ainsi, nous devons continuer vers l'accroissement de cette mutualisation en poussant dès à présent la réflexion sur les déchèteries.

En effet, forts de nos résultats, nous devons démontrer l'intérêt de regrouper la gestion des 24 déchèteries du territoire. Cette voie devant permettre d'aboutir à une meilleure gestion et surtout une baisse substantielle des coûts de cette gestion.



Maîtriser la gestion des filières de traitement

Le service public doit pouvoir bénéficier d'une concurrence la plus large possible pour obtenir les meilleurs coûts. Cela ne pourra se faire que par la maîtrise des outils de traitement. C'est pour cette raison que nous nous porterons, dès 2008, acquéreur d'un terrain nécessaire pour réaliser notre projet de plate-forme de compostage.

Si nos efforts sont constants pour préserver l'intérêt public avec une maîtrise des dépenses et une sécurité environnementale des outils de traitement, nous devons constater que certaines aides permettant de rendre supportable les traitements sont en diminution.

Ainsi, l'Agence de l'Eau a réduit ses aides sur le traitement des déchets dangereux des ménages, malgré l'implication de ce type de déchets dans la pollution de l'eau.

De même, notre partenaire principal ECO EMBALLAGES réduit ses aides depuis l'application de son nouveau barème D et les effets seront ressentis dès l'année 2008.

C'est pour cela que la structure syndicale avec l'ensemble des élus qui la constitue devra s'investir dans la défense des intérêts du syndicat pour préserver les acquis et accroître ces recettes indispensables. Car ne l'oublions pas, ce sont les usagers qui assument la dépense finale du traitement des déchets.

Le Directeur Général des Services
Max Portal

Présentation

Le SITOM Sud Gard, créé en 1997, assure le service de traitement des déchets ménagers des 80 communes membres peuplées de 263 599 habitants.
Dans le cadre de cette compétence le SITOM Sud Gard assure :

la gestion du contrat de service public de l'UVE EVOLIA avec :

- le contrôle des accès à l'usine.
- le contrôle de la facturation.
- le suivi environnemental.
- le contrôle de l'exploitant.

la gestion des marchés de traitement des déchets avec :

- le marché de traitement des déchets verts.
- le marché de traitement du bois.
- le marché de traitement des ferrailles.
- le marché de traitement des collectes sélectives.
- le marché de traitement des piles et batteries.
- le marché de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages (DDM).
- le marché d'enfouissement des déchets ultimes.
- le marché de reprise des matériaux.

la gestion des marchés de transport des déchets avec :

- le marché de transport des déchets verts.
- le marché de fourniture de caissons de collecte de déchets verts.
- le marché de transport de quai de transfert.
- le marché de fourniture d'équipement de stockage des DDM.

la gestion de l'infrastructure du SITOM Sud Gard avec :

- la gestion du personnel.
- la gestion de la structure.
- la gestion des moyens.
- la gestion administrative.
- la gestion juridique des dossiers et des contentieux.
- la gestion du comité syndical.

la gestion de la communication avec :

- la réalisation des outils de communication : journaux, plaquettes, gadgets...
- l'accompagnement des visites pédagogiques du centre de tri et de l'UVE EVOLIA.
- la tenue des réunions publiques d'information.
- la participation aux journées de l'environnement et Recyclades d'ECO-EMBALLAGES.
- les animations scolaires et sur les lieux publics des communes adhérentes.

la gestion de l'assistance aux collectivités membres du SITOM Sud Gard avec :

- la prise en charge de rapports d'expertise.
- le lancement et l'assistance aux collectes sélectives.
- la formation des gardiens de déchèteries.
- l'aide et le conseil aux aménagements des déchèteries.

➤ Les équipements des filières en place

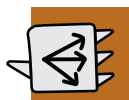
Pour exercer sa compétence le SITOM Sud Gard dispose d'un ensemble complet de filières de traitement comprenant :



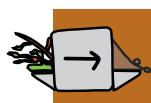
■ **un réseau de 24 déchèteries** réparties sur le territoire permettant aux habitants des collectivités membres du SITOM Sud Gard, de déposer leurs déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles : déchets encombrants incinérables ou non, gravats, déchets verts, ferrailles, bois, cartons, batteries et piles, déchets dangereux des ménages, verre, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, gravats...



■ **une unité de valorisation énergétique** : l'usine EVOLIA, mise en service le 1^{er} juillet 2004, produit avec l'incinération des déchets l'électricité consommée par 1/5^e des habitants de la Ville de Nîmes. Cette unité permet de traiter : les ordures ménagères résiduelles, les encombrants incinérables, les refus de tri du SITOM, les DIB et les DASRI en responsabilité de l'opérateur.



■ **un centre de tri** : le centre de tri de BS ENVIRONNEMENT, en contrat de marché public avec le SITOM Sud Gard, et implanté à Nîmes dans la zone industrielle de Grézan, traite les produits issus des collectes sélectives.



■ **3 plates-formes de compostage** : la première, implantée sur Marguerittes, avec un contrat passé avec SITA SUD pour le traitement des déchets verts du SITOM Sud Gard, la seconde, située à Bellegarde, avec un contrat passé avec la SAUR pour traiter les boues de stations d'épuration et la troisième aux Salles du Gardon exploité par TerraSol pour les boues de STEP.



■ **une décharge d'ultimes** : la décharge de Bellegarde, suite à un marché public passé avec SITA SUD, reçoit les déchets ultimes : encombrants non incinérables, déchets de nettoyage des voies publiques...

■ **une complémentarité** par la mise en place :

- du traitement du bois par SUD BROyage à Nîmes et à Alès,
- du traitement des ferreux à Aubord par GDE,
- du traitement des DDM à Beaucaire par CHIMIREC-SOCODELI,
- du traitement du verre à Vergèze par la VERRERIE DU LANGUEDOC,
- du traitement des piles collectées par COREPILE.
- du traitement des gravats par CVM à Nîmes et Cévennes Déchets à Alès.

➤ Les événements marquants de l'année 2007

- Lancement du traitement des gravats dans le réseau des 24 déchèteries du SITOM Sud Gard et passation d'un marché de prestations de service avec :
 - l'entreprise CVM, titulaires de 3 lots
 - l'entreprise Cévennes Déchets, titulaire d'un lot
- Lancement de la filière de collecte des DEEE :
 - Signature du contrat avec l'Eco-organisme OCADEEE
 - Désignation d'Eco-Systèmes partenaire collecteur et repreneur désigné par OCADEEE
- Décision du Comité Syndical du SITOM Sud Gard de se porter maître d'ouvrage à la place de collectivité adhérente pour la réalisation de 3 plate-formes de broyage de déchets verts sur les déchèteries de La Rouvière, St Cézaire de Gauzignan et Garrigues Ste Eulalie.
- Action de communication de proximité sur les nouveaux quartiers urbains de Bouillargues, Manduel, SMED de la Vaunage, Garons, C.C. Pont du Gard, St Chaptes, SIOM Garrigues Vistrenque, St Gilles et Nîmes.
- Après les dysfonctionnements d'Evolia, au cours de l'année 2006, liés aux fuites de la chaudière, l'année 2007 a été meilleure avec un fonctionnement atteignant 83% du temps technique contractuel.
- La chaîne de traitement des déchets d'activité de soin (DASRI) a fonctionné à plein régime en traitant 2365 tonnes de ces déchets soit le double de l'année 2006.
- Le SITOM Sud Gard a fêté au mois de décembre 2007 ses 10 ans d'existence.
- Une baisse des tonnages d'Ordures Ménagères a été enregistrée sur les entrées à l'UVE Evolia.

LE SITOM SUD GARD

Le territoire du SITOM Sud Gard et ratios d'OMR produites

Communes	Nombre d'hab. recensé en 2007	Ratio kg/an/hab*
1 Bouillargues	5327	261
2 La Calmette	1656	291
3 Garons	4533	261
4 Gènerac	3692	242
5 Manduel	5836	249
6 Nîmes	137740	380
7 Saint Gilles	12201	358
TOTAL COMMUNES (7)	170985	

Communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence

8 Bellgarde	4978	
9 Fourques	2861	
10 Vallabrègues	1216	
TOTAL COMMUNES (3)	9055	311

SMICTOM Saint-Chartes

11 Aubussargues	242	
12 Baron	231	
13 Blauzac	1 026	
14 Bourdic	271	
15 Collorgues	485	
16 Garrigues Sainte Eulalie	737	
17 Sainte Anastasie	1546	
15 Saint Chartes	1519	
16 Saint Dézéry	252	
17 Dions	528	
TOTAL SYNDICAT (10)	6837	234

Communautés de communes de la Région de Vézénobres

21 Boucoiran et Nozières	624	
22 Brignon	668	
23 Castelnau Valence	266	
24 Cruviers Lascours	446	
25 Deaux	580	
26 Uzès les Bains	274	
27 Martignargues	342	
28 Méjannes les Alès	997	
29 Monteils	525	
30 Ners	621	
31 St Césaire de Gauzignan	226	
32 Saint Etienne de L'olm	240	
33 St Hippolyte de Caton	158	
34 St Jean de Ceyrargues	156	
35 St Maurice de Cazevielle	601	
36 Vézénobres	1747	
TOTAL COMMUNAUTÉ (16)	8471	249

Communauté de communes de Petite Camargue

37 Aubord	2258	
38 Aimargues	3916	
39 Le Cailar	2346	
40 Vauvert	10392	
41 Beauvoisin	3372	
TOTAL COMMUNAUTÉ (5)	22284	

SMED de la Vaunage	Nombre d'hab. recensé en 2007	Ratio kg/an/hab*
42 Caveirac	3168	
43 Clarensac	3240	
44 Langlade	1878	
45 St Cômes et Maruejols	580	
46 Saint Dionisy	885	
TOTAL SYNDICAT (5)	9751	227

Communauté de communes Leins Gardonnenque

47 Fons Outre Gardon	754	
48 Domessargues	538	
49 Gajan	638	
50 Mauressargues	92	
51 Montignargues	515	
52 Moussac	1 033	
53 Parignargues	570	
54 Moulezan	401	
55 La Rouvière	599	
56 Saint Bauzély	387	
57 Saint Mamert du Gard	1 108	
58 St Génies de Malgoires	2251	
59 Sauzet	560	
TOTAL COMMAUTÉ (13)	9446	251

Communauté de communes du Pont du Gard

60 Comps	1 507	
61 Montfrin	2972	
TOTAL COMMAUTÉ (2)	4479	267

SIOM Garrigues Vistrenque

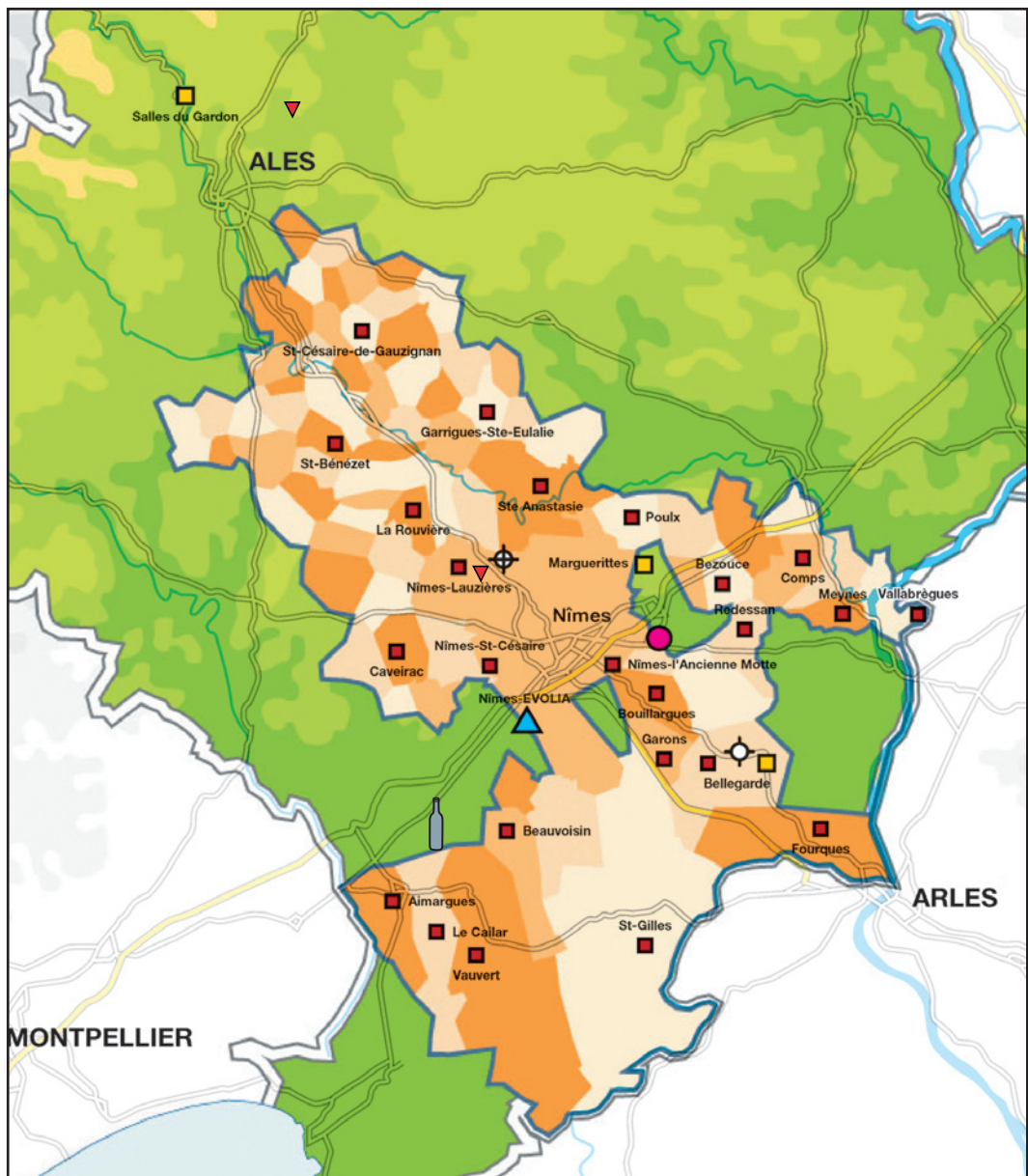
62 Bezouce	1 973	
63 Cabrières	1 133	
64 Ledenon	1 142	
65 Meynes	2 139	
66 Poulx	3 902	
67 Redessan	2 902	
68 Rodilhan	2 740	
69 Sernhac	1 241	
70 Saint Gervasy	1 490	
TOTAL SYNDICAT (9)	18662	206

Communauté de communes Autour de Lédignan

71 Aigremont	630	
72 Canaules et Argentieres	343	
73 Cassagnoles	244	
74 Lédignan	1 088	
75 Maruéjols les Gardon	146	
76 Massanes	137	
77 Montagnac	138	
78 Savignargues	142	
79 Saint Bénézet	223	
80 Saint Jean de Serres	538	
TOTAL COMMUNAUTÉ (10)	3629	227

*Ratio de production d'OMR incinérées

Total SITOM Sud Gard pour 80 communes au 24 décembre 2006 :
263 599 habitants soit une évolution de + 0,74 %
Moyenne SITOM Sud Gard Ratio/kg/an/hab* : 324



- Centre de tri
- ▲ Incinérateur
- Compostage industriel (3)
- Déchèterie (24)
- ⊕ Décharge classe 3
- ⊕ Décharge classe 2 et 1
- ▼ Centre de traitement des gravats (2)
- 🍷 Verrerie du languedoc

GISEMENT ET VALORISATION

➡ Grâce à la complémentarité de ses filières, le SITOM Sud Gard valorise 92,6 % des déchets traités

En adéquation avec l'esprit et l'objectif des textes, les filières du SITOM ont été constituées dans le but de valoriser un maximum de déchets sous différentes formes :

- valorisation matière,
- valorisation matière Bio,
- valorisation énergétique.

92,6 % du gisement des 162 227 tonnes de déchets sont actuellement valorisés.

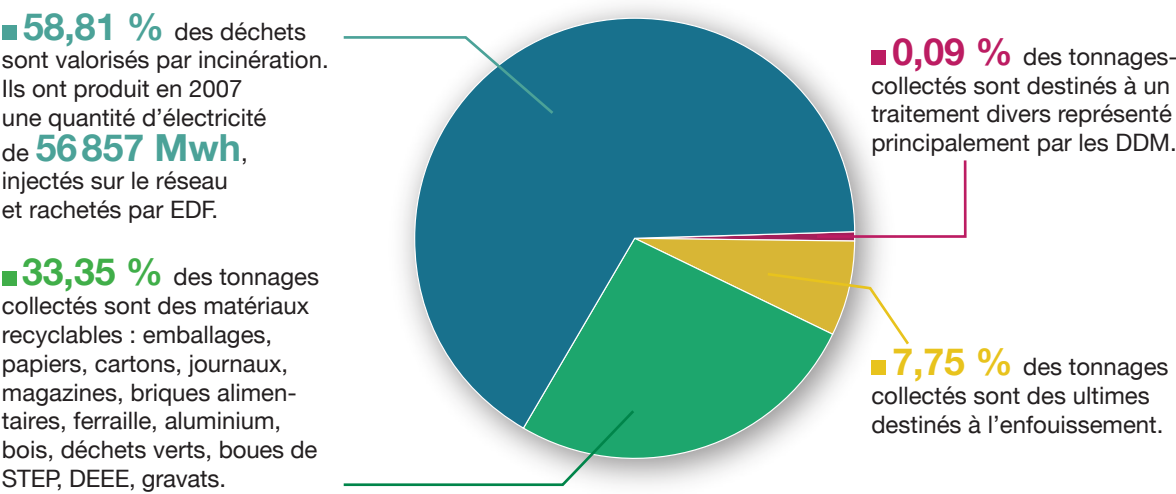
NOTA : nous n'avons pas comptabilisé dans les tableaux ci-après les tonnages de mâchefers car ils sont déjà inclus dans la masse de la fraction incinérable. De plus ces derniers valorisés comme matériaux de construction d'une décharge sont à la charge de l'exploitant d'EVOLIA et donc, sans incidence pour le SITOM.

➡ Gisement du SITOM Sud Gard

Gisement 2007 en Tonnes	Fraction destinée à la valorisation matière	Fraction restant à incinérer avec valorisation	Ultimes en décharge	Divers
OM COMPOSTEURS INDIVIDUELS (sur la fcom)	484			
ORDURES MÉNAGÈRES		85 534		
TRI SÉLECTIF VALORISÉ	13 754			
REFUS DE TRI		3 393		
VERRE	6 739			
ENCOMBRANTS INCINÉRABLES		6 345		
ENCOMBRANTS NON INCINÉRABLES			5 896	
RÉSIDUS DE NETTOIEMENT DE LA VOIE PUBLIQUE			4 940	
DÉCHETS VERTS	12 882			157
DDM				
BOIS	2 992			
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES	1 854			
BATTERIES	14			
PILES ET ACCUMULATEURS	12			
DEEE	210			
GRAVATS	13 816			
BOUES DE STEP (5 communes 13 200 hab)	1 281			
DÉCHETS DIVERS			48	
DÉCHETS DIVERS DES CONVENTIONNÉS	67	142	1 667	
TOTAL PAR FRACTION	54 105	95 414	12 551	157
TOTAL DU GISEMENT				162 227 TONNES

DES DÉCHETS

➡ Répartition des tonnages du gisement collecté



➡ Evolution des tonnages en fonction de la mise en œuvre des installations sous la compétence du SITOM Sud Gard

Nature des déchets	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Evolution %
ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUJES AU CET DES LAUZIÈRES			89 476	84 213	45 504				
ENFOUISSEMENT DES ULTIMES AU CET DE BELLEGARDE						4 576	10 176	12 551	
ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉREES					41 391	95 585	97 003	95 414	- 4,63 %
OM COMPOSTÉES (avec composteur individuel)						408	408	484	
COLLECTE SÉLECTIVE VALORISÉE	4 204	6 112	7 139	9 856	11 898	12 310	13 328	13 821	+ 4,01 %
VERRE	3 158	3 666	4 608	5 370	5 922	6 087	6 652	6 739	
FERRAILLE DE DÉCHÈTERIES					848	1 928	2 172	1 854	- 14,64 %
PILES ET ACCUMULATEURS					10	13	15	12	- 26,66 %
BATTERIES						25	14	14	0 %
BOIS						1 050	2 528	2 992	+ 18,35 %
BOUES DE STEP					2 489	2 832	2 376	1 289	- 46,08 %
DÉCHETS VERTS		126	2 397	8 332	10 309	10 249	10 775	12 882	+ 24,43 %
DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES						30	117	157	+ 34,18 %
DEEE								210	
GRAVATS								13 816	
TOTAL	7 362	9 904	103 620	107 771	118 368	135 093	145 564	162 227	+ 7,19 %

NOTA : les tonnages de certains déchets s'expliquent par :

- pour le traitement des DEEE : 2007 ne représente qu'un trimestre de collecte de ces déchets.
- par le traitement des gravats : 2007 représente 11 mois d'activité de cette filière.
- pour les boues de STEP : 2007 ne concerne que 5 collectivités contre 11 en 2006.

GISEMENT ET VALORISATION

➤ Répartition du traitement 2007 en tonnes

La présentation de la répartition du traitement permet de visualiser la part valorisée du gisement des déchets du SITOM.

L'incinération des déchets en 2007 n'a produit que 22,7 % de mâchefers et 3,5 % de Refiom, réduisant ainsi, avec une production énergétique de 56 857 000 kWh, de 73,8 % la masse des 95 414 tonnes de déchets incinérés.

Si les mâchefers sont actuellement mis en décharge, ils sont quant même valorisés. En effet, ils servent de matériaux de construction des casiers de la décharge, leurs particularité à se solidifier faisant d'eux un excellent produit pour ce type de construction, évitant à quantité équivalente, l'emploi de matériaux de remblais de carrière.

De ce fait, le SITOM Sud Gard ne porte à son bilan qu'une mise en décharge d'ultimes de 15 890 tonnes sur les 162 227 tonnes du gisement.

Par conséquent **92,6 % du gisement sont valorisés** sous la forme :

- de matière,
- de matière biologique,
- énergétique.

Gisement

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des OM	85 534
Collecte sélective	22 954
Composteurs individuels	484
Résidus de nettoyage de la voie publique	4 940
Divers	48
Déchets des conventionnés	1 876

DÉCHÊTERIES

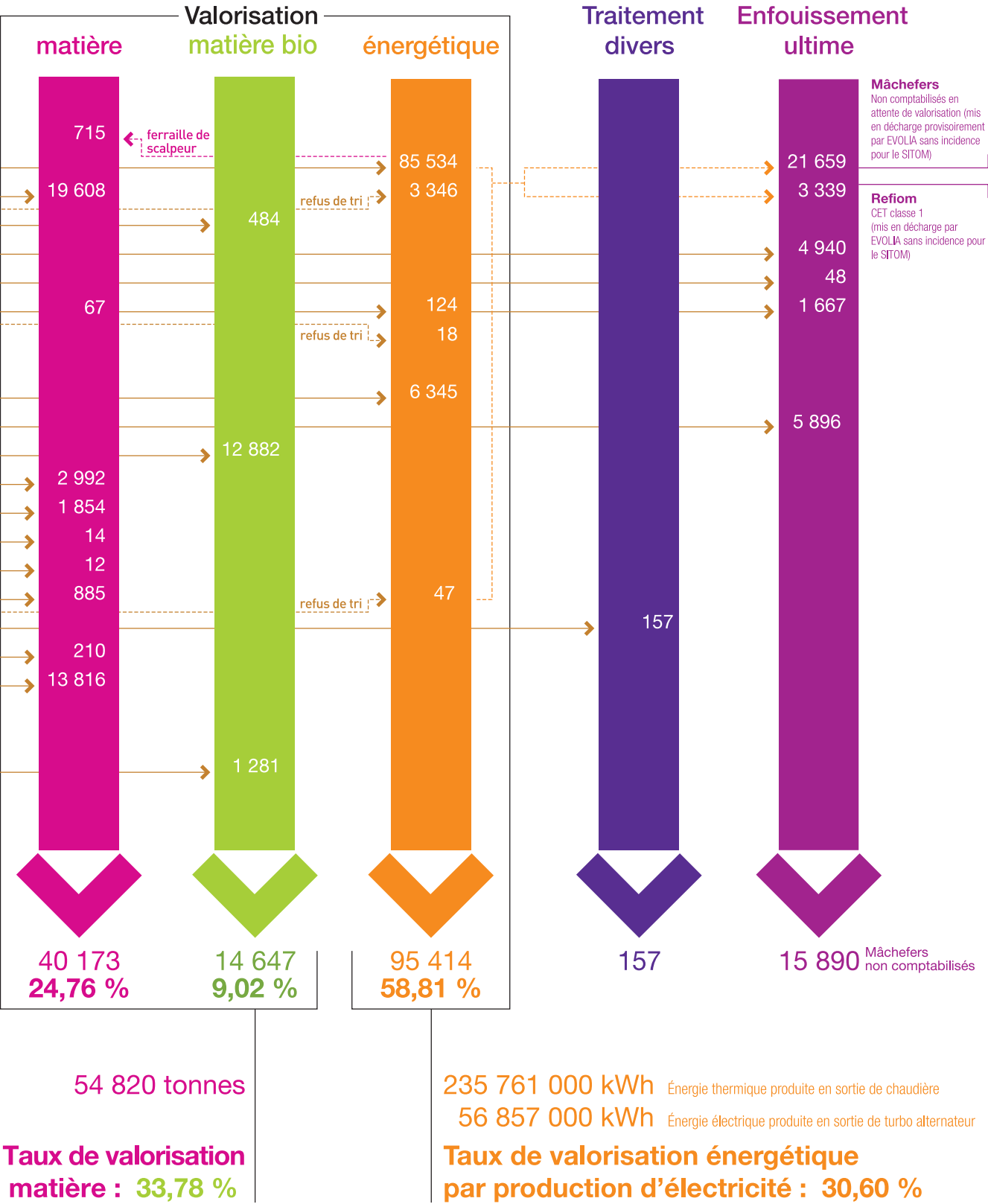
Encombrants incinérables	6 345
Encombrants non Incinérables	5 896
Déchets verts	12 882
Bois	2 992
Ferraille	1 854
Batteries	14
Piles et accumulateurs	12
Cartons	932
DDM	157
DEEE	210
Gravats	13 816

BOUES

Boues de STEP (stations d'épuration)	1 281
--------------------------------------	-------

162 227

DES DÉCHETS



LE TRI SÉLECTIF

Le tri sélectif de la collecte sélective

En 2007, **263 599 habitants du SITOM Sud Gard** participent à la collecte sélective, soit la totalité de la population du territoire syndical.

Le centre de tri « BS ENVIRONNEMENT » est en contrat avec le SITOM Sud Gard depuis 2004.

Les apports du centre de tri proviennent de deux flux :

- la collecte en porte à porte avec les bacs et les sacs bleus.
- la collecte en points d'apports volontaires (colonnes de collecte de journaux et magazines et bennes pour collecter le carton dans le réseau des déchèteries du SITOM Sud Gard).

Le SITOM Sud Gard a signé un contrat avec la société agréée par l'Etat « ECO EMBALLAGES » intégrant :

- le reversement de soutiens à la valorisation matière.
- le reversement de soutiens à la communication.
- le reversement de soutiens aux emplois d'ambassadeurs et coordinateurs du tri.
- le reversement de soutiens à la valorisation énergétique.
- la garantie de reprise de rachat des matériaux d'emballages recyclés.

Le centre de tri ou la verrerie du languedoc

En 2007, il a été collecté :

Provenance	Rappel Tonnes 2006	Tonnes 2007	Evolution
BACS ET SACS BLEUS	13 776	14 190	+ 3,01 %
DECHETERIES	1 010	932	- 7,72 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Journaux et Magazines)	1 888	2 180	+ 15,47 %
POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES (Verre) et PORTE À PORTE	6 604	6 697	+ 1,41 %
TOTAL DES TONNAGES COLLECTÉS	23 278	23 278	+ 3,10 %

En 2007, 100% de la population est concerné par la collecte sélective.

La totalité de cette collecte représente pour la population concernée (263 599 habitants)

un ratio de 91 kg/hab/an.

85,67 % de cette collecte, soit 20 560 tonnes,

ont été valorisées dans les filières de recyclage portant ainsi le rendement du recyclage matière à :

78 kg/hab/an, soit une augmentation de **+ 2,6 %** par rapport à 2006



➡ Les matières de la collecte sélective recyclée se répartissent ainsi

Matières	Rappel 2006	Tonnages 2007	Ratios 2007 en kg/hab/an
PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES, CARTONS	11 307	11 721	44,46
BRIQUES ALIMENTAIRE	87	101	0,38
FLACONNAGES PLASTIQUES	1061	1 108	4,20
FILMS PLASTIQUES	394	388	1,47
EMBALLAGES FERREUX	464	466	1,77
EMBALLAGES NON FERREUX	15	37	0,14
VERRE	6 652	6 739	25,56
TOTAL	19 980	20 560	76,36

Refus de tri à destination de l’UVE EVOLIA :

3 411 tonnes, soit une augmentation de **3,39 %** par rapport à 2006, ce qui au regard de 3,10% l’augmentation des tonnages entrant démontre une certaine stabilité.

➡ Répartition de la Valorisation de la collecte selective en 2007

Collectivité	Population	Tonnage valorisé issue du centre de tri	Ratio BS (kg/hab/an)	Tonnage valorisé par la collecte du verre	Ratio verre (kg/hab/an)	Total valorisé	Ratio total (kg/hab/an)
Bouillargues	5 327	354	66,39	257	48,20	610	114,59
CC Autour de Lédignan	3 629	223	61,40	177	48,71	400	110,22
CC BTA	9 055	461	50,89	261	28,88	722	79,77
CC Pont du Gard	4 479	235	52,54	142	31,67	377	84,21
CC Leins Gardonnenque	9 446	652	68,98	347	36,73	998	105,70
CC Petite Camargue	22 284	1 519	68,15	674	30,23	2 192	98,37
CC Région de Vézénobres	8 471	497	58,69	363	42,86	860	101,55
Garons	4 533	207	45,57	118	25,95	324	71,52
Générac	3 692	238	64,51	116	31,54	355	96,05
La Calmette	1 656	96	57,86	61	37,04	157	94,90
Manduel	5 836	231	39,53	122	20,99	353	60,52
Nîmes	137 740	6 334	45,98	2 328	16,90	8 661	62,88
St Gilles	12 201	337	27,66	210	17,23	548	44,89
SIOM Garrigues Vistrenque	18 662	1 214	65,04	713	38,21	1 927	103,25
SMED de la Vauvage	9 751	617	63,27	355	36,41	972	99,68
SMICTOM St Chaptes	6 837	288	42,16	273	39,96	561	82,12
SIVU de Choudeyrague		45				45	
SIVU des Grimaudes		182				182	
SIVU des Peyrières		27				27	
Conventionnés						0	
ASF		9		2		11	
BAN		38				38	
ECOLE POLICE		17				17	
Sous total		13 821		6 584		20 405	
SITOM (verre et divers)				219		219	
TOTAL	263 599	13 821	52,43	6 739	25,56	20 560	78,00

LE TRI SÉLECTIF

Les finances du tri sélectif

La base du contrat passé entre le SITOM Sud Gard et le centre de tri « BS ENVIRONNEMENT » repose uniquement sur le paiement des tonnes triées et valorisées. Nous ne payons pas les refus de tri qui seront incinérés au coût du marché de l'incinérateur.

Les recettes versées par le contrat Eco-Emballages permettent de rendre le coût du tri supportable par les collectivités.

De plus, le tri sélectif ouvre l'éligibilité à la TVA au taux réduit de 5,5 %, soit une économie de 14,1 % sur la totalité de la collecte et du traitement.

Un complément de recette est constitué par la revente des matériaux dans le cadre de la garantie de reprise du contrat Eco-Emballages d'une part et par la négociation de contrats de reprise passés directement par le SITOM avec des repreneurs.

En ce qui concerne les matériaux autres que les emballages (journaux, magazines...), le SITOM Sud Gard a passé des contrats avec des repreneurs. Toutefois, les coûts de reprise sont fluctuants et liés à la mercuriale.

NOTA : hormis le verre récupéré au centre de tri (42 T), les 6 697 tonnes de verre collecté sur le territoire du SITOM Sud Gard ne coûtent pas en dépense « traitement de tri », mais rapportent uniquement en recette de soutien Eco-Emballages + Revente Matériaux à la Verrerie du Languedoc.

Les dépenses

	Tonnages	Coût HT à la tonne triée	Coût/hab	Total Dépenses
TONNAGES uniquement TRIÉS AU CENTRE DE TRI	13 863*	263,70 €	13,86 €	3 655 593 €
Rappel 2006	13 376	255,68 €	13,07 €	3 420 092 €

**Compris 42 tonnes de verre trié au centre de tri*

Les recettes

RECETTES ECO-EMBALLAGES :

	Tonnes prises en compte par Eco-Emballages	Recette Eco-Emballages à la tonne	Recette par Habitant	Soutien Eco-Emballages à la valorisation matière
BARÈME C : AIDE À LA TONNE TRIÉE	11 683	154,01 €	6,82 €	1 799 328 €
BARÈME D : COMPENSATION avec l'aide aux films plastiques	11 683	37,34 €	1,65 €	436 266 €*
TOTAL	11 683	191,35 €	8,47 €	2 235 594 €

**Il est à noter que la compensation ira en diminuant jusqu'à son extinction en 2010. De même l'aide à la valorisation des films plastiques ne sera versée à 100% que jusqu'en 2010 (214 640 € pour 2007)*

RECETTES SUR LES TONNAGES DE MATÉRIAUX RACHETÉS PAR LES REPRENEURS :

Matériaux	Tonnages	Prix à la tonne	Total des recettes
PAPIERS, CARTONS	11 721	44,56 €	522 285 €
ACIER	466	107,91 €	50 275 €
ALUMINIUM	37	904,44 €	33 482 €
FLACONNAGES PLASTIQUES	1 108	164,38 €	182 204 €
FILMS PLASTIQUES	388	10,00 €	3 878 €
VERRE	6 739	23,71 €	159 892 €
TOTAL	20 559	46,30 €	951 966 €

TOTAL DES RECETTES :

	Rappel 2006	2007	Evolution %
ECO-EMBALLAGES	2 164 634 €	2 235 594 €	+ 3,27 %
REVENTE MATÉRIAUX	852 374 €	95 966 €	+ 11,68 %
TOTAL	3 017 009 €	3 187 560 €	+ 5,65 %

➡ Bilan financier du tri sélectif

		Par tonne (sur la base de la totalité valorisé collecte + verre (20 560 t))	Par habitant (263 599 hab)
DÉPENSES	3 655 593 €	177,80 €	13,86 €
RECETTES	3 187 560 €	155,04 €	12,09 €
BILAN	468 033 €	22,76 €	1,77 €

■ COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DU TRI SÉLECTIF 2006 / 2007 :

Comparatif des tonnages 2006 / 2007

	Tonnages collectés	Tonnages de refus de tri	Tonnages valorisés	Tonnages soutenus par Eco Emballages
2007	23 971 t	3 411 t	20 560 t	11 863 t
2006	23 278 t	3 299 t	19 980 t	10 986 t
Evolution	plus 693 t	plus 112 t	plus 580 t	plus 877 t

Comparatif € / t 2006 / 2007

	Coût en € / t trié au centre de tri	Coût en € / t des refus de tri	Prix moyen de la revente en € / t	Eco Emballages recette en € / t
2007	263,70 € / t	52,79 € / t	46,30 € / t	191,35 € / t
2006	255,68 € / t	54,73 € / t	42,66 € / t	197,02 € / t
Evolution	plus 8,02 € / t	moins 1,94 € / t	plus 3,64 € / t	moins 5,67 € / t

Comparatif des bilan économique du tri sélectif 2006 / 2007

	Coût au centre de tri	Coût incinération des refus de tri	Recette de vente des matériaux	Eco Emballages recette
2007	3 655 593 €	180 067 €	951 966 €	2 235 594 €
2006	3 420 092 €	180 554 €	852 374 €	2 164 635 €
Evolution	plus 235 501 €	moins 487 €	plus 99 592 €	plus 70 959 €

TOTAL	3 835 660 €	3 187 560 €
Bilan 2007	plus 648 100 €	
Bilan 2006	plus 129 835 €	



L'INCINÉRATION

L'incinération des déchets par l'Unité de Valorisation Energétique EVOLIA

L'année 2007 représente pour EVOLIA la troisième année complète d'exploitation.
Le fonctionnement de l'usine est régi par l'arrêté d'Exploitation n°045.103 N du 10 juin 2005 modifiant l'arrêté d'origine n°02.004 N du 27 février 2002.

Bilan de l'activité 2007

Moyens en personnel de l'usine : 24 personnes

Tonnages traités :

ANNÉE 2007	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	CUMUL 2007	RAPPEL 2006
QUANTITÉS REÇUES/INCINÉRÉES (en tonnes)														
Déchets ménagers et assimilés reçus	7933	6829	7936	8046	8469	8460	8419	7971	7860	8416	7576	7500	95414	84969
Dechets confid. Sitom reçus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	8
OM Evolia reçues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	4015
DIB Evolia reçus	1029	649	1282	952	2275	584	521	919	279	273	205	167	9135	5746
DASRI Evolia reçus	162	164	232	247	278	209	181	140	183	207	190	172	2365	1155
Quantités détournées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	12026
DASRI évacués	10	6	8	-	-	13	-	14	11	29	4	2		97
Quantités évacuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	238	238
Total OM, DIB et DASRI incinérés	7771	8333	9365	9668	9349	8076	10589	6911	6741	4511	9738	9975	101027	92808

MISE EN BALLES (en unités)

Stockées à la fin décembre 2006 = 60 balles														
Fabriquées	-	-	-	-	509	1397	-	556	2933	3431	-	-	7937	7937
Destockées	-	-	100	170	502	843	660	2159	69	-	1654	2380	8537	8537
État du Stock	60	-	-	-	509	1906	1075	1362	4294	7725	6556	4791	8478	8478

1 2 3 : Arrêts techniques

Ce tableau concerne l'ensemble du fonctionnement de l'usine qui se répartit sur 5 postes d'apports :

- Les déchets ménagers et assimilés reçus provenant exclusivement du SITOM Sud Gard ou de la compétence de son territoire par conventionnement (conventionnés compris).
- Les déchets confidentiels traités pour le compte du SITOM (quantité marginale).
- Les OM reçues pour le compte du délégataire (aucune en 2007)
- Les DIB reçus pour le compte du délégataire.
- Les DASRI reçus pour le compte du délégataire.



La valorisation énergétique

Pour une quantité incinérée de 101 027 tonnes (OM + DIB + DASRI)

Energie thermique produite	235 761 MW/h
Energie électrique produite	56 857 MW/h
Energie électrique exportée sur le réseau	50 146 MW/h
Energie électrique auto-consommée	6 771 MW/h

SOIT UN TAUX DE VALORISATION DE 30,6 %

Le ratio de 563 kWh/t d'OM incinérés est excellent si on le compare à l'engagement de l'opérateur (541 kWh/t). Ce qui fait d'EVOLIA une des UVE les plus performantes en France.

Les résidus issus de l'incinération

1- Les mâchefers

	Production annuelle (t/an)	Ratio/tonne incinérée (kg/t d'OM)
ANNÉE 2004	11 134	246
ANNÉE 2005	21 585	240
ANNÉE 2006	21 847	235
ANNÉE 2007	22 963	227
Prévision de l'étude d'impact	29 090	264
Écart 2006/étude d'impact	- 21 %	-14 %

Les mâchefers sont évacués vers un CET du Vaucluse en attente de la réalisation de la plate-forme de traitement en vue de leur valorisation. Ils sont valorisés car ils servent à la constitution des casiers de cette décharge.

2- Les REF10M (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères)

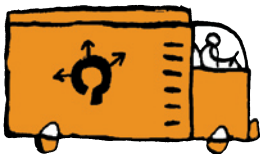
	Production annuelle t/an	Ratio/tonne incinérée (kg/t d'OM)
ANNÉE 2004	1 817	40
ANNÉE 2005	3 556	40
ANNÉE 2006	4 132	44
ANNÉE 2007	3 516	35
Prévision de l'étude d'impact	4 575	42
Écart 2007/étude d'impact	-23 %	-17 %

3- Les encombrants en sortie de scalpeur

Constitués essentiellement de ferrailles, les encombrants en sortie de four sont revendus par l'opérateur à la société GDE qui en assure le recyclage.

	Production annuelle t/an
PRODUCTION ANNÉE 2005	438 tonnes recyclées
PRODUCTION ANNÉE 2006	407 tonnes recyclées
PRODUCTION ANNÉE 2007	715 tonnes recyclées

Soit 7 kg par tonne incinérée



L'INCINÉRATION

Suivi environnemental, analyses et contrôles

L'usine EVOLIA est soumise à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'arrêté d'exploitation impose les analyses et contrôles suivants :

Analyses et contrôles	Périodicité	Réalisé en 2007
Programme de surveillance environnemental	Annuelle	Point n°3 prélèvement et analyses entre mars et avril et en septembre 2006
Analyse des rejets gazeux	Tous les deux mois jusqu'à la fin du 1 ^{er} semestre 2006, puis tous les semestres	1 ^{er} semestre et 2 ^{em} semestre 2007 et 28 Octobre 2007**
Surveillance des eaux souterraines	Annuelle	Réalisée dans le cadre du programme de surveillance environnemental
Teneur en COT* ou perte au feu des mâchefers	Mensuelle	1 par mois
Teneur en imbrûlé des mâchefers	Trimestrielle	1 par trimestre
Contrôle de radioactivité des apports	En continu	Réalisé par portique de détection aux entrées de l'usine

* Carbone Organique Total ** Contrôle inopiné de la DRIRE

Un certain nombre de mesures en continu est exécuté sur les contrôles des rejets gazeux en cheminée pour les paramètres suivants :

Mesures en continu	Composants	Mesures par analyses bi-mensuelles
NOx	Oxyde d'Azote	
CO	Monoxyde de Carbone	
COT	Carbone Organique Total	
Poussière totale	Poussières	
HCl	Acide Chlorhydrique	
	Hexa fluorène	HF
SO ₂	Oxyde de Soufre	
O ₂	Oxygène	
Vapeur d'H ₂ O	Vapeur d'eau	
Pression	Pression	
Température	Température	
	Métaux lourds	Cd,Ti,Hg,Sb,As,Pb,Cr,Co,Cu,Mn,Ni,V.
	Dioxines et furanes	Dioxines et furanes

Temps de dépassement annuel sur les 60h autorisées

Rappel : l'arrêté d'exploitation prévoit : « La durée maximale des arrêts, dérèglements ou défaillances techniques des installations de traitement ou de mesures des effluents atmosphériques ne peut excéder 4 h sans interruption lorsque les mesures en continu prévues à l'article 7.5.2.1, montrent qu'une valeur limite de rejet à l'atmosphère est dépassée. La durée maximale de fonctionnement sur une année dans de telles conditions doit être inférieure à 60h calculée sur une année calendaire. En 2007 la durée maximale d'un dépassement a été de 2h survenue le 13/11/07 sur les moyennes semi-horaires de rejet de carbone (CO).

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
2007	2h30	2h00	1h30	1h30	2h00	2h00	2h30	3h00	0h30	2h30	3h30	1h00	24h30
2006	4h00	2h00	2h30	2h00	1h00	1h00	8h00	2h00	1h00		3h30	0h30	27h30

L'installation est équipée d'un dispositif de mise à l'arrêt automatique dès qu'un dépassement supérieur à 4h en continu est mesuré.

Résultats des contrôles annuels sur les rejets gazeux d'Evolia

Nous présentons, avec les tableaux suivants, les moyennes annuelles des mesures en continu et des prélèvements bi-mensuels en cheminée. La comparaison des résultats avec les normes européennes en vigueur et les engagements du délégataire exploitant permet d'évaluer la performance de dépollution d'EVOLIA.

Mesures en continu - moyennes annuelles

Emissions gazeuses Débit de gaz sec à 11% d'O ₂	Unités Nm³/h	Norme	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 2007 1 ^{ère} ligne de four	Rappel des moyennes 2006
Poussières	mg/Nm³	10	5	0,29	0,82
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm³	10	7	3,22	5,08
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm³	50	30	6,63	10,22
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm³	50	50	5,54	4,10
Dioxyde d'azote (NOx)	mg/Nm³	200	55	48,73	45,13
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm³	10	10	0,18	0,20

Mesures par prélèvements en cheminée - moyennes annuelles

Métaux lourds	Unités	Valeur limite à l'émission sur 1/2h	Engagement Evolia	Moyenne annuelle 2007 1 ^{ère} ligne de four	Rappel des moyennes 2006
Cadmium (Cd)	mg/Nm³	0,050	0,03	0,00873	0,00540
Titane (Ti)					
Mercur (Hg)	mg/Nm³	0,050	0,03	0,0024	0,00044
Antimoine (Sb)					
Arsenic (As)					
Plomb (Pb)					
Chrome (Cr)					
Cobalt (Co)	mg/Nm³	0,500	0,4	0,08583	0,09039
Cuivre (Cu)					
Manganèse (Mn)					
Nickel (Ni)					
Vanadium (V)					
Poussières	mg/Nm³	30		4,326	2,212
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm³	60		3,745	6,531
Acide fluorhydrique (HF)	mg/Nm³	4		0,07	0,218
Composés organiques (COV) exprimés en carbone total (COT)	mg/Nm³	20		2,98	1,950
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm³	200		3,285	5,198
Oxyde d'azote (NOx)	mg/Nm³	400		26,45	30,683
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm³	100		4,25	4,283
Dioxines / furanes	nano g/Nm³	0,1	0,04	0,0047	0,00138

NOTA : N/m³ ou Normal m³ = m³ aux conditions normalisées de température et pression ramenées à 11 % d'Oxygène sur gaz sec.

L'INCINÉRATION

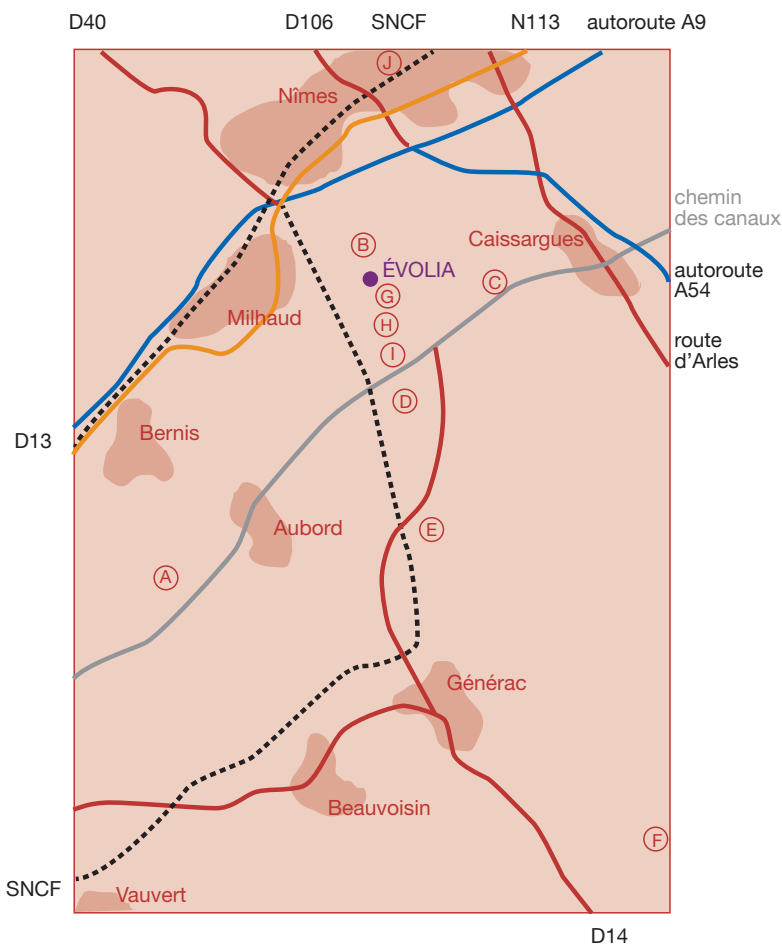
→ Campagne 2007 des mesures de contrôles environnementaux

Le point zéro réalisé en 2003 et début 2004, avant la mise en service de l'UVE EVOLIA, a permis de faire un état des lieux de la pollution environnementale. Cet état zéro a été présenté au Comité de Suivi Dioxine et à la CLIS en 2004.

La nouvelle campagne constitue le point d'analyse environnementale n°3 qui a été comparé à l'état zéro précédemment réalisé. Celle-ci comprend :

- Des mesures de retombées réalisées entre le 17 janvier 2007 et le 19 mars 2007 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE.
- Des mesures de particules en suspension réalisées entre le 17 janvier 2007 et le 16 février 2007 par le Laboratoire APAVE SUD EUROPE pour les points E. et J., et du 7 février 2007 au 24 février 2007 pour le point B.
- Des mesures de prélèvements des sols réalisées le 17 avril 2007 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements sur les végétaux (principalement vignes et raisins) réalisées le 7 septembre 2006 par le Laboratoire CARSO LYON.
- Des mesures de prélèvements dans le lait de vache en 2007 par le Laboratoire MICROPOLLUANT TECHNOLOGIE SA.

L'ensemble de ces mesures et prélèvements a été effectué sur les sites préalablement choisis par l'INERIS, responsable du Protocole de Suivi Environnemental.



Les sites, qui ont été définis à partir de l'implantation de l'usine et des conditions de vents dominants, sont représentés (A,B,C,D,E,F,G,H,I,J) sur la carte ci-contre.

➡ Les conclusions présentées par l'INERIS ont été les suivantes :

...« Cette quatrième campagne de mesures a permis de mesurer les niveaux de dioxines et de métaux lourds dans différents compartiments environnementaux depuis le démarrage de l'installation Evolia.

Comparativement aux périodes de prélèvements précédentes, on observe pas d'augmentation notable des concentrations de ces traceurs qui soit attribuable à l'installation.

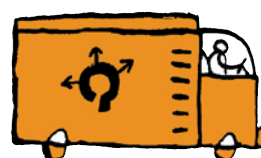
Les concentrations mesurées dans les différents compartiments (air, sol, végétaux et lait) aux points de prélèvements situés sous influence de l'installation sont inférieures aux seuils réglementaires ou aux valeurs guides quand ils existent et/ou conformes à des niveaux que l'on peut mesurer dans un environnement rural. »...

➡ La CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance

La CLIS, réunie par Monsieur le Préfet, s'est tenue le 25 septembre 2007 :

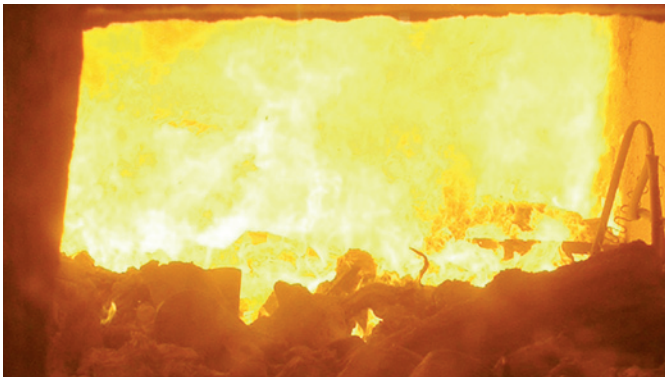
Elle a comporté :

- ➡ Billan de fonctionnement 2006 et 2007 au 31 juillet
- ➡ Évolution générale des ouvrages
- ➡ Contrôles environnementaux
- ➡ Questions diverses
- ➡ Résultats du suivi environnemental - point 3 par l'INERIS



L'INCINÉRATION

Ne sont traitées par incinération que les quantités d'ordures ménagères résiduelles après le tri sélectif et la valorisation des produits récupérés en déchèteries. Ce traitement par incinération n'en reste pas moins l'élément majeur de la filière de traitement des déchets. 95 414 tonnes représentent 58,81 % des 162 227 tonnes du gisement. La répartition de l'incinération par collectivité adhérente est présentée dans le tableau ci-après.



➡ Les quantités du SITOM Sud Gard traitées par l'UVE EVOLIA

Celles-ci se décomposent en 4 fractions :

		2007	Rappel 2006
■ les ordures ménagères	soit	85 658 t	87 238 t
■ les refus de tri	soit	3 411 t	3 299 t
■ les encombrants incinérables	soit	6 345 t	6 458 t
■ les divers	soit	0 t	8 t
Total		95 414 t	97 003 t

	Communes & Syndicats de Communes	Population 2007	Déchets confidentiels & divers		Encombrants	O.M.	Refus de tri	Total 2007	Ratio 2007 en kg/hab/an	Rappel 2006	Ratio 2006 en kg/hab/an
Collectivités adhérentes	Bouillargues	5 327				1 388		1 380	261	1 380	259
	C.C. Beaucaire Terre d'Argence	9 055		421		2 818		3 236	357	3 190	352
	C.C. Petite Camargue	22 284		987		6 392		7 380	331	7 245	328
	C.C. Lédignan	3 629				824		824	227	924	255
	C.C. Leins Gardonnenque	9 446		237		2 373		2 610	276	2 527	270
	C.C. Pont du Gard	4 479		100		1 196		1 296	289	1 224	273
	C.C. Vézénobres	8 471		563		2 112		2 475	292	2 461	292
	Garons	4 533		101		1 181		1 282	283	1 284	343
	Générac	3 692				892		892	242	829	225
	La Calmette	1 656				487		487	294	486	293
	Manduel	5 836				1 451		1 451	249	1 479	253
	SMICTOM St Chaptes	6 837				1 601		1 601	234	1 581	263
	SIOM Garrigues Vistrenque	18 662		528		3 847		4 375	234	4 246	228
	SITOM Sud Gard (refus de tri)	263 599					3 411	3 411	13	3 299	13
	SMED Vaunage	9 751		340		2 218		2 558	262	2 565	263
	St Gilles	12 201		727		4 366		5 084	417	4 921	403
	Nîmes	137 740		1 615		53 388		54 004	392	55 458	403
	SIVU Choudeyrague déchèterie			142				142		126	
	SIVU Grimaudes déchèterie			672				672		666	
	SIVU Peyrières déchèterie			112				112		92	
Sous total		263 599		0	6 345	85 534	3 411	95 290	361	95 982	367

Conventionnés	ASF					0		333		333	
	BAN					0		99		99	
	C.C. Anduze					92		92		71	
	Le Tremplin					0		13		13	
	Croix Rouge					5		5		6	
	DDSP							1		1	
	Douanes							4		18	
	Ecole de police					0		18		475	
	Foncia Désimeur			0		0		475		523,00	
	Autres					27		27		0	
Sous Total				0		124		124		1 020	
TOTAL				0	6 345	85 658	3 411	95 414		97 003	

L'INCINÉRATION

Les conditions économiques du traitement

Dépense annuelle refacturée aux collectivités membres :

5 024 424 € HT

Coûts résultants pour l'année 2007 :

52,73 € par tonne

19,08 € par habitant

Rappel 2006 :

54,73 € par tonne

20,07 € par habitant

Dépense annuelle refacturée aux conventionnés :

7 472 € HT majorés de 10 % de frais de gestion

- Le coût à la tonne traitée a baissé (-1,94 %) par l'impact de l'augmentation des recettes de traitement des DASRI.
- La diminution des apports du SITOM (-1589 t) a laissé plus de place au vide de four augmentant ainsi la recette liée.
- Le coût par habitant a baissé (- 0,96 €) pour les même raisons.

Etat des recettes 2007 affectées mensuellement dans le prix de traitement

RECETTES		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc	ANNUEL
Tonnages	P.U / tonnes	7933	6829	7936	8046	8469	8460	8419	7971	7860	8416	7576	7500	95414
Vente Electricite	23,70€	216315	181221	224178	220083	263446	221635	218806	217608	200770	214942	193195	190676	2562873
Machefers, Ferreux et Non-ferreux	0,65 €	5942	4977	6158	6048	7242	8060	6017	7889	7279	5912	6997	5250	77771
DICB Tv1*	89,70 €	74754	78813	74991	75404	38155	45328	51824	76173	76409	49961	77059	77650	796519
Tv2	80,73 €	19228	100996	13377	313	0	0	504	18242	23958	0	47226	55411	218751
Tv3	71,76 €	0	6527	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6527
Tv4	67,27 €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Confidentiel conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIB conventionnés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DASRI	224,26 €	36407	36709	52270	52773	63381	47433	41345	32073	42008	47492	43954	40045	535890
Redevance transport des DASRI		170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	2044
TOTAL DES RECETTES		352819	409413	371144	357791	372392	322626	318162	352155	350594	318477	368601	369202	4263374

* Tv1 : Tranche de vide de four n°1

LE COMPOSTAGE

Les déchets verts



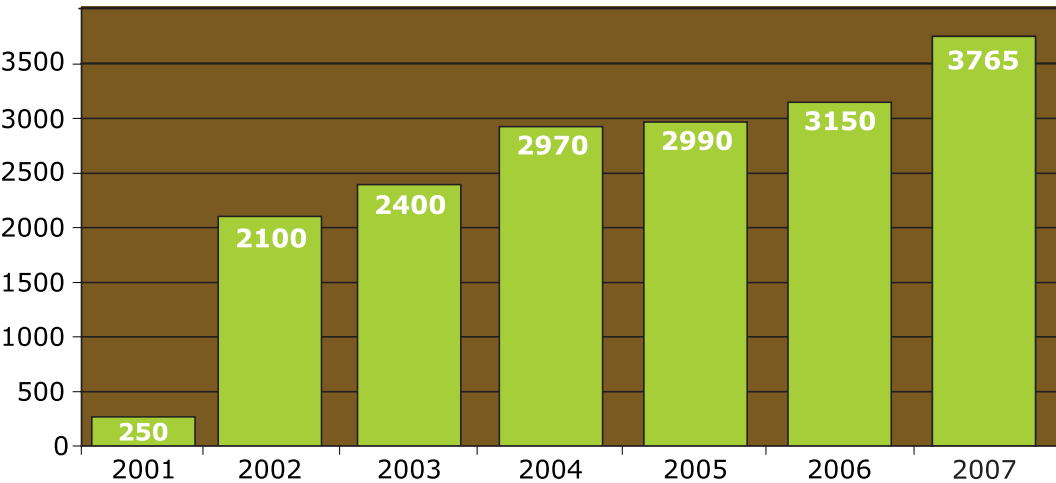
La collecte des déchets verts se fait essentiellement à travers le réseau des 24 déchèteries du SITOM. Le Syndicat met à disposition des collectivités les caissons de 35 m³ nécessaires à cette collecte et gère le transport par rotation. Afin de ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées du lieu de traitement, les coûts de transport ont été mutualisés à travers la cotisation d'adhésion et ne sont donc pas refacturés aux adhérents. Le traitement des déchets verts se fait sur la plate-forme de compostage de Marguerittes, à travers le marché public passé avec SITA SUD. Cette société a la responsabilité de la commercialisation et de l'écoulement du compost produit.

Tonnage de Déchets verts collectés	12 882 t
Tonnage de Compost produit	3 765 t

Données économiques

Rappel 2006	Tonnages 2007	Coût unitaire	Dépense
10 775 t	12 882 t	40,45 €	521 043 €

Evolution de la production de compost en tonnes



Le transport des déchets verts

Cette prestation réalisée par la COVED a permis d'effectuer 3 564 enlèvements de bennes de déchets verts pour un coût de 335 386 € supporté par le syndicat sous la forme de la mutualisation des coûts sur les recettes des cotisations d'adhésion.

NOTA : le coût unitaire de 40,45 € a baissé par rapport à 2006 (41,12 €) soit moins 0,67 € par tonne de déchets verts. Cette baisse est la conséquence de l'apport massif (6 30 t) de déchets verts broyés de CAVEIRAC, le coût de traitement du déchet vert broyé étant moins élevé.



LE COMPOSTAGE



Les boues de STEP (station d'épuration)



Le traitement des boues de STEP peut relever soit de la compétence déchets, soit de la compétence assainissement (Résidus d'épuration des eaux usées), soit de la responsabilité de l'exploitant de la station d'épuration ; dans ce cas, la boue devient un déchet de l'activité industrielle (DIB).

Quantité de boues traitées : 1 281 tonnes

Données économiques

Rappel 2006	Tonnages 2007	Coût unitaire	Coût/hab*	Dépense
2 376 t	1 281 t	72,07 €	6,95 €	92 329 €

* 5 communes : Vauvert, Gajan, Fons Outre Gardon, Saint Bauzely et Saint Mamert représentant 13 279 habitants, ont fait traiter leurs boues sur l'année complète.

1 commune : Fourques a fait traiter ses boues de janvier à juillet représentant 2 861 habitants.



Le compostage Individuel



Depuis sa création, le SITOM Sud Gard a incité les collectivités à la distribution, contre caution, de composteurs à destination de l'habitat individuel.

Cette action vise à la réduction à la source de la fraction fermentescible des O.M. et au traitement à domicile d'une partie de la production de déchets verts.

Par la production d'un compost domestique, le citoyen assure l'écoulement d'un produit sain et sans danger ayant une action sur les plantes des jardins individuels.

La quantité de compost individuel est très variable d'une famille à l'autre. Il est donc difficile d'estimer le gisement traité ainsi que la production qui en découle.

Toutefois, nous pouvons estimer entre 70 et 100 kg/an de produits détournés du gisement pour les familles dotées de composteurs individuels.

Le nombre de composteurs individuels mis à disposition sur le SITOM Sud Gard est de :

5 692 COMPOSTEURS

NOTA : nous avons enregistré en 2007 une augmentation du nombre de composteur distribués de l'ordre de 892 unités par rapport aux années 2005 et 2006, qui n'avaient pas évolués.

Ce qui peut représenter un poids de déchets réduits à la source de l'ordre de 484 tonnes et une économie comparée au prix de l'incinération de
 $484 \text{ t} \times 52,79 \text{ €} = 25 550 \text{ €}$



Le traitement du bois



L'objectif de la mise en place de cette filière de traitement est triple :

- obtenir un coût de traitement inférieur à celui de l'incinération, transport compris.
- valoriser sous forme matière par recyclage un produit ayant un pouvoir de seconde vie.
- diminuer en contrepartie l'apport à l'incinérateur.

Tonnages traités : 2 992 tonnes

Données économiques

Rappel 2006	Tonnages 2007	Coût unitaire	Dépense
2 528 t	2 992 t	39,65 €	118 636 €

LES AUTRES FILIÈRES



Les gravats



Cette nouvelle filière a été mise en place le 1^{er} février 2007. Nous présentons donc les résultats d'une collecte de 11 mois pour les 79 collectivités du SITOM, seule la Ville de Nîmes n'ayant pas encore rejoint la filière de traitement du SITOM.



Données économiques

Tonnages 2007	Coût unitaire moyen	Recette
13 816 t	3,60 €/t	49 725 €

Les gravats sont apportés par les adhérents dans les 2 centres de traitements géographiquement répartis pour limiter les coûts de transports.

- CVM à Nîmes
- Cévennes Déchet à Alès

Leur traitement consiste à être valorisé sous forme de matériaux de remblais de TP après tri, calibrage et broyage.



Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)



Au cours de l'année 2005, le SITOM Sud Gard a mis en place la collecte et le traitement des DDM. Il s'agit de répondre aux objectifs légaux et contenus dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers pour organiser la collecte des déchets produits en petites quantités par les ménages. Ces déchets peuvent, par leur nature, représenter un risque pour l'environnement et les personnes (toxicité, inflammabilité...).

Les principales familles sont les suivantes : peintures, vernis, colles, tubes fluorescents, diluants, solvants, acides, bases, radiographies, aérosols...

Le SITOM Sud Gard a doté 22 déchèteries d'armoires et de conteneurs spécialisés à destination du stockage provisoire avant enlèvement et traitement.

Un marché d'enlèvement a été passé avec la société CHIMIREC-SOCODELI. Le coût de traitement de ces déchets est très élevé, la facturation ne se faisant pas à la tonne mais au kg.

156 595 kg (157 t) de produits dangereux et toxiques
ont été collectés et traités en 2007.



Données économiques

	Tonnages	Coût unitaire moyen	Dépense
2005	30,144 t	529,46 €	15 960 €
2006	116,721 t	385,65 €	45 013 €
2007	156,595 t	516,54 €	80 888 €

*NOTA : les aides versées par l'Agence de l'Eau sont déjà impactées dans le prix de traitement
Les transports ont été sortis de ce coût car ils sont mutualisés et pris en charge par la cotisation syndicale.*

NOTA : nous enregistrons en 2007 une baisse des aides de l'Agence de l'Eau par rapport à l'année 2006 dans le cadre du 9^{ème} programme mis en place depuis 01/01/07.



LES AUTRES FILIÈRES

→ La ferraille des déchèteries



Depuis 2004, le SITOM Sud Gard a contractualisé un marché de reprise de la ferraille de déchèterie et des batteries avec la société GDE à Aubord.

Les bases des prix de reprise sont liées à la mercuriale des prix de reprise du marché. Toutefois, le SITOM Sud Gard a négocié avec la société GDE un prix plancher minimum de reprise à 20 €/tonne en cas de baisse du marché.

Nous avons observé au cours de l'année 2007 une continuité de la remontée des cours de reprise par rapport à 2005 mais ces derniers sont encore très éloignés de la moyenne 2004 qui s'élevait à 91 €/tonne.

Le prix moyen de reprise 2007 aura été de 62,44 €/tonne. L'ensemble des tonnages récupérés et valorisés a été de 1 854 tonnes, soit une baisse de 14,64 % par rapport à 2006, cette baisse étant la conséquence de la mise en place de la filière DEEE et de la recrudescence des vols en déchèterie.

→ Données économiques

	Tonnages	Coût unitaire	Recette
2005	1 928 t	36,96 €	71 259 €
2006	2 172 t	42,16 €	91 577 €
2007	1 854 t	62,44 €	11 764 €

→ Les batteries

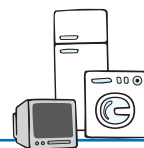


Les batteries collectées dans les déchèteries sont reprises par la société GDE d'Aubord pour être traitées après séparation de l'acide, lui-même retraité, alors que le plomb et le polypropylène des carcasses sont recyclés. En 2007, seulement 14 tonnes de batteries ont encore été récupérées. La stagnation de la collecte enregistrée en 2007 est la conséquence essentielle du vol des produits en déchèteries.

→ Données économiques

	Tonnages	Coût unitaire	Recette
2005	25 t	30 €	750 €
2006	14 t	29,14 €	508 €
2007	14 t	30 €	422 €

→ Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)



Cette filière n'a été mise en place qu'en septembre 2007 pour la ville de Nîmes et en octobre 2007 pour les autres collectivités, soit un total de 23 points de collecte dans les déchèteries du SITOM. Les recettes sont reversées par l'Eco organisme OCAD3E en contrat avec le SITOM.

→ Données économiques

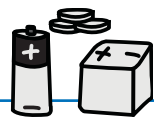
	Tonnages	Coût unitaire	Recette
2007	210 t	46,18 €/t	9 711 €

NOTA : il est à noter que la mise en place de cette collecte a un autre impact économique : en effet le recyclage de ces déchets en plus de leur recette de soutien versé au SITOM fait faire des économies sur les traitements antérieurs de ces déchets :

- Les tonnages de PAM (Petit Appareil Ménager) qui se trouvaient en mélange avec les OM ou les encombrants incinérables sont autant de tonnes économisées sur l'incinération.
- Les tonnages des Ecrans (Téléviseur, informatique ...) qui se trouvaient en mélange avec les encombrants non incinérables à destination de l'enfouissement sont eux aussi autant d'économie.

Il faut relever en outre que la collecte de ces produits est gratuite et qu'une recette forfaitaire annuelle est reversée au SITOM par point de collecte qui ont atteint leur objectif : 6240 € ont été versés en 2007.

→ Les piles et accumulateurs



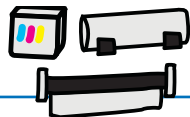
La collecte des piles et accumulateurs est généralisée dans le SITOM Sud Gard soit par la mise en place de points de collecte dans les mairies, établissements publics, soit par la mise à disposition par COREPILE Sud Gard de fûts de collecte dans les déchèteries.

La prestation d'enlèvement et de traitement est assurée gratuitement par la société COREPILE.

→ Données économiques

Année	Tonnage collecté et recyclé
2004	9 833 kg
2005	12 660 kg
2006	15 200 kg
2007	11 997 kg

→ Les cartouches d'imprimantes



Depuis 2004, les Consommables Bureautiques Informatiques sont collectés par la société MARLEVA afin d'en permettre le recyclage par des entreprises spécialisées. Cette collecte, ainsi que le traitement s'effectuent gratuitement pour le compte du SITOM Sud Gard.

Des conteneurs ont été déposés dans les Mairies et déchèteries présentes sur le territoire du Syndicat, afin de collecter les cartouches d'encre utilisées par les administrés et les services communaux.

Au total, **5 227 cartouches** ont été collectées en 2007.

Rappel 2006 : 6 673 cartouches, soit une baisse de 21,6 %.

→ L'enfouissement des déchets ultimes



Toute filière de traitement ne peut se passer de décharges d'ultimes, quelle que soit la constitution et l'organisation des filières de traitement des déchets. Il restera ce que l'on ne peut recycler sous forme matière et ce que l'on ne peut incinérer.

Le SITOM Sud Gard a passé un marché de 5 ans pour l'enfouissement des déchets ultimes à la décharge de classe II de Bellegarde. Les conventionnés sont refacturés avec une majoration de 10 % pour frais de gestion, ce qui génère une recette de 11 430 €.

La totalité des apports enfouis en 2007 est de **12 551 tonnes**.

Ces apports se répartissent en 4 catégories :

- 5 896 tonnes d'encombrants
- 4 940 tonnes de résidus de nettoyage de la voie publique
- 1 667 tonnes de déchets ultimes apportés par les conventionnés
- 48 tonnes de déchets divers constitués de verre pollué refusé à la verrerie

→ Données économiques

Rappel 2006	Tonnage 2007	Coût unitaire	Dépense
10 176 t	12 551 t	68,56 €	860 565 €

LE BILAN

➡ Marchés publics conclus en 2007

N° marché	Objets	Titulaire	Adresse
20070000000001	Traitement des gravats des déchèteries du SITOM Sud Gard lot 1 : Nord ouest du territoire du SITOM Sud Gard	Cévennes Déchets	3, rue de la judie 30100 ALES
20070000000002	Traitement des gravats des déchèteries du SITOM Sud Gard lot 2 : Est du territoire du SITOM Sud Gard	Crozel TP transfert par avenant à Crozel Valorisation Matériaux	638, rue Etienne Lennoir 30 000 NIMES
20070000000003	Traitement des gravats des déchèteries du SITOM Sud Gard lot 3 : Sud du territoire du SITOM Sud Gard	Crozel TP transfert par avenant à Crozel Valorisation Matériaux	638, rue Etienne Lennoir 30 000 NIMES
20070000000004	Traitement des gravats des déchèteries du SITOM Sud Gard lot 4 : Centre du territoire du SITOM Sud Gard	Crozel TP transfert par avenant à Crozel Valorisation Matériaux	638, rue Etienne Lennoir 30 000 NIMES
20070000000005	Distribution du journal Atoutri sur le territoire du SITOM Sud Gard	ADREXO	2750, route de Montpellier BP 7198 30914 NIMES cedex 02
20070000000006	Prestations de conseil et conception en communication	SEV Communication	35, Bd Emile Zola 69600 OULLINS
20070000000007	Travaux d'impression ou de reprographie lot 1 : impression sur papier	Imp'act Imprimerie	483, ZAC des voutes 34980 ST GELY DU FESC
20070000000008	Travaux d'impression ou de reprographie lot 2 : impression sur adhésif	Lanograph	Route de Tarbes 65300 LANNEMEZAN
20070000000009	Prestation d'affichage	Clear channel	520, Av Jean Prouvé 30900 NIMES
20070000000010	Campagne publicitaire 10 ^{ème} anniversaire du SITOM Sud Gard	Midi Media	Le Mas de Grille st jean de Verdas 34923 MONTPELIER cedex 9
20070000000011	Prestations de traiteur à l'occasion du 10 ^{ème} anniversaire SITOM Sud Gard	SARL La Thobe	Le Clos de Rignac Av de Pérols 34970 LATTES

➡ Montant des recettes 2007 de rachat de matériaux versées par les entreprises partenaires

Principaux partenaires		Montant 2007 en € HT	%
PAPREC	Recyclage du papier et carton	522 285 €	15,76 %
GDE	Recyclage de l'acier de déchèteries	116 222 €	3,51 %
VERRERIE DU LANGUEDOC	Recyclage du verre	159 842 €	4,82 %
GENERAL INDUSTRIE	Recyclage des plastiques	182 204 €	5,50 %
GDE	Recyclage de l'aluminium	33 482 €	1,01 %
GDE	Recyclage de l'acier de col. Select	50 709 €	1,53 %
ECO EMBALLAGES	Soutien à la tonne valorisée	2 235 594 €	67,46 %
PAPREC	Recyclage des films plastiques	3 878 €	0,12 %
OCA DEEE	Recyclage des DEEE	9 711 €	0,29 %
TOTAL		3 313 927 €	100 %

➡ Montant des prestations de traitement en 2007 payées aux entreprises partenaires

Principaux partenaires		Montant 2007 en € HT	%
EVOLIA	Incinération (recettes déduites)	5 037 332 €	46,65 %
BS ENVIRONNEMENT	Tri sélectif	3 645 643 €	33,76 %
SITA SUD	Compostage des déchets verts	521 043 €	4,83 %
SITA SUD	Enfouissement des ultimes	860 565 €	7,97 %
TERRA-SOL	Compostage des boues de STEP	92 329 €	0,86 %
COVED	Transport des déchets verts	336 711 €	3,12 %
SUD BROYAGE / CEVENNES DECHETS	Traitement du bois	118 628 €	1,10 %
SOCODELI	Collecte et traitement des DDM (recettes déduites)	112 007 €	1,04 %
GENTES	Transport du quai de transfert de Comps	23 415 €	0,22 %
CROZEL Valorisation Matériaux	Traitement des gravats	43 251 €	0,40 %
CEVENNES DECHETS	Traitement des gravats	6 474 €	0,06 %
TOTAL		10 797 398 €	100 %

➡ Évolution des tonnages traités par filière

ANNÉE	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
POPULATION	231 693		260 456		253 849		250 784		260 634		261 663		263 599	
RECYCLAGE	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
Verre	3666	15,82	4608	17,69	5370	21,15	5922	23,61	6087	23,35	6652	25,42	6739	25,56
Papier et cartons	5283	22,8	6450	24,76	8610	33,92	9840	39,24	10581	40,6	11394	43,54	11822	44,85
Emballages métal	270	1,17	271	1,04	350	1,38	460	1,83	412	1,58	464	1,77	466	1,77
Emballages alu	-	0,00	-	0,00	-	0,00	19	0,08	13	0,05	15	0,06	37	0,14
Flaconnages plastiques	559	2,41	640	2,46	790	3,11	830	3,31	962	3,69	1061	4,05	1108	4,20
Films plastiques	-	0,00	-	0,00	-	0,00	277	1,10	342	1,31	394	1,51	388	1,47
Ferraille de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	848	3,38	1928	7,40	2172	8,30	1854	7,03
Batteries	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	25	0,10	14	0,05	14	0,05
Bois de déchèterie	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	1050	4,03	2528	9,66	2992	11,35
Piles et accumulateurs		0,00		0,00		0,00	10	0,04	13	0,05	15	0,05	12	0,04
DEEE													210	0,8
Gravats													13816	52,41
Total	9778	42,2	11969	45,95	15120	59,56	18206	72,6	21413	82,16	24709	94,43	39458	149,68
TRAITEMENT DIVERS														
DDM		-	-	-	-	-	-	-	30	0,11	117	0,45	157	0,59
Total									30	0,11	117	0,45	157	0,59
COMPOSTAGE														
Déchets verts	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	10309	41,11	10249	39,32	10775	41,18	12882	48,87
Boues de STEP	-	0,00	-	0,00	-	0,00	2486	9,91	2832	10,87	2376	9,08	1281	4,86
Composteurs individuels	-	0,00	-	0,00	-	0,00	-	0,00	408	1,56	408	1,56	484	1,84
Total	455	1,96	2397	9,20	7188	28,32	12795	51,02	13489	51,75	13559	51,82	14647	55,56
OMR RÉSIDUELLES														
Mise en décharge	88306	381,13	94952	364,56	88963	350,46	45504	181,45	4576	17,56	10176	38,89	12551	47,61
Incinération	-	-	-	-	-	-	41391	165	95585	366,74	97003	370,72	95414	361,97
Total	88306	381	94952	365	88963	350	86895	347	100161	384,3	107179	409,61	107965	409,58
TOTAL GÉNÉRAL	98539	425,3	109318	419,72	111271	438,34	117896	470,11	135093	518,32	145564	556,30	162227	615,43

A = Tonnes B = Kg/an/hab

LE BILAN

Le Compte Administratif 2007 : document de synthèse présentant les résultats de l'exécution du budget.

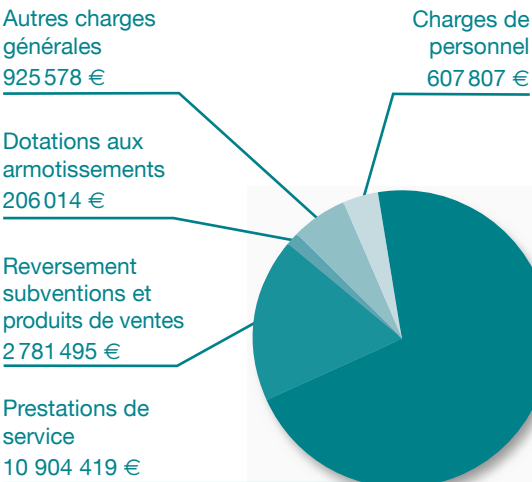
- Il présente les résultats comptables de l'exercice,
- Il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au Budget (au niveau du chapitre selon les dispositions arrêtées lors du vote du Budget Primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Compte administratif 2007

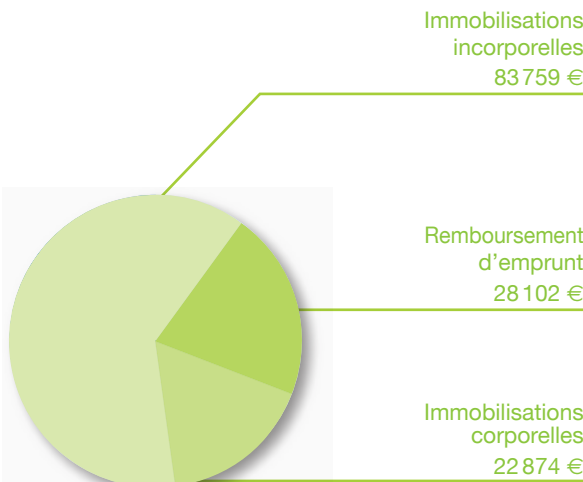
	Mandats émis	Titres émis	Résultats ou solde
TOTAL DU BUDGET	15 560 048,51 €	16 795 360,51 €	92 658,69 €
FONCTIONNEMENT	15 425 312,83 €	15 435 333,41 €	10 020,58 €
INVESTISSEMENT	134 735,68 €	217 373,79 €	82 638,11 €
002 RÉSULTAT REPORTÉ N-1	-	699 826,09 €	699 826,09 €
001 SOLDE D'INVESTISSEMENT N-1	-	442 827,22 €	442 827,22 €

	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
FONCTIONNEMENT	15 425 313 €	15 435 333 €	10 020,58 €
INVESTISSEMENT	134 736 €	217 373 €	82 638,11 €

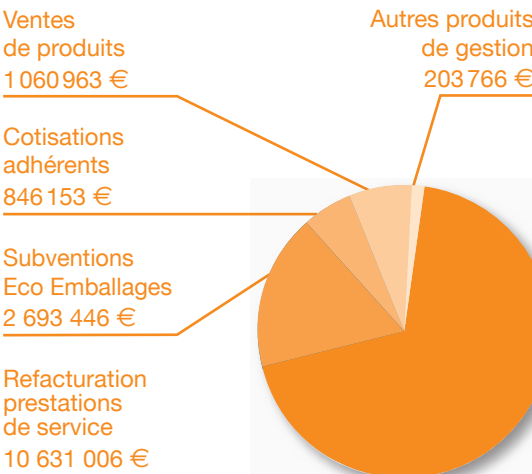
Dépenses de fonctionnement



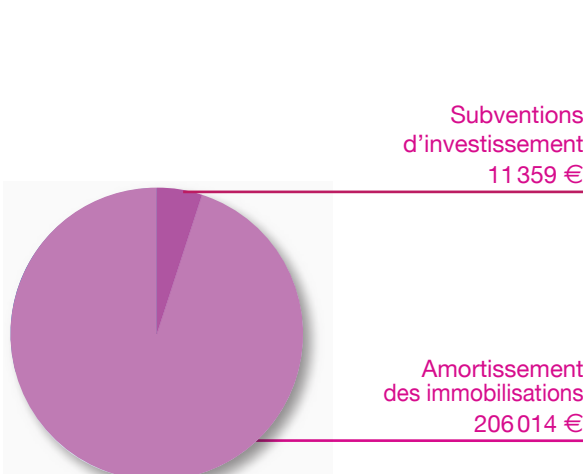
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



➡ Évolution des dépenses et des recettes sur le SITOM Sud Gard

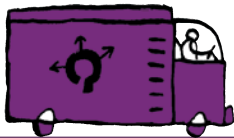
LIBELLE	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008
POPULATION SITOM Sud Gard	231 693	260 456	253 849	250 784	260 634	261 663	263 599	264 826
Dépenses réelles de fonctionnement/hab.	8,08 €	12,54 €	15,81 €	32,19 €	50,40 €	56,00 €	57,74 €	60,34 €
Recettes réelles de fonctionnement/hab.	9,57 €	13,13 €	16,34 €	32,76 €	53,36 €	56,88 €	58,56 €	61,04 €
Encours de la dette au 31-12 par habitant	0,00 €	0,59 €	0,58 €	2,24 €	2,10 €	1,99 €	1,87 €	1,75 €
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	11,20 %	8,32 %	7,54 %	5,12 %	3,79 %	3,93 %	3,99 %	3,87 %
Dépenses d'équipement/ Recettes réelles de fonctionnement	32,80 %	5,93 %	5,86 %	7,14 %	2,22 %	0,64 %	0,69 %	0,89 %
Cotisation/ Dépenses réelles totales	3,68 %	3,00 %	15,51 %	9,97 %	5,89 %	5,69 %	5,49 %	5,26 %
Evolution cotisation	2,02 €	2,02 €	2,02 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €	3,21 €

CA : Compte administratif
BP : Budget prévisionnel

➡ Évolution des coûts de traitement

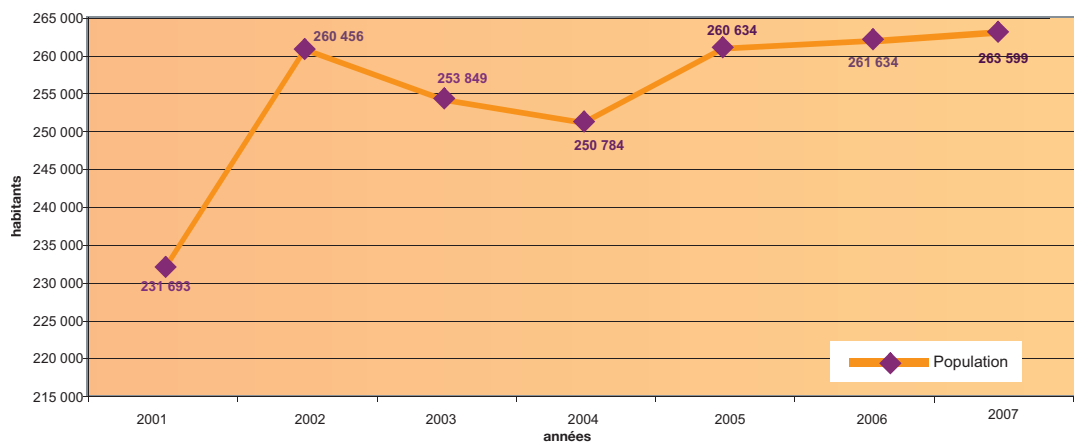
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	BP 2008
Coût du traitement par le SITOM des déchets/hab	5,23 €	5,18 €	6,11 €	19,79 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	34,32 €
Coût du traitement hors du SITOM des déchets/hab.	29,00 €	28,00 €	26,28 €	12,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Coût TOTAL du traitement des déchets/hab.	34,23 €	33,18 €	32,39 €	31,99 €	27,99 €	30,22 €	30,08 €	34,32 €

La variation de ces prix est liée à la mise en service des installations du SITOM Sud Gard (UVE, centre de tri, compostage), parallèlement à la fermeture des installations utilisées précédemment (décharges communales et des Lauzières, autres incinérateurs...).



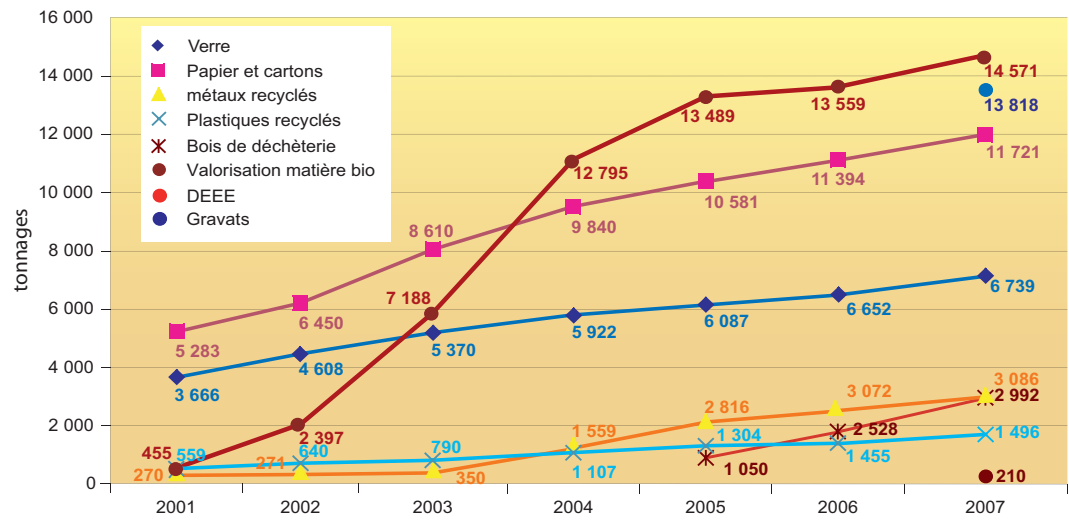
LE BILAN

Évolution de la population

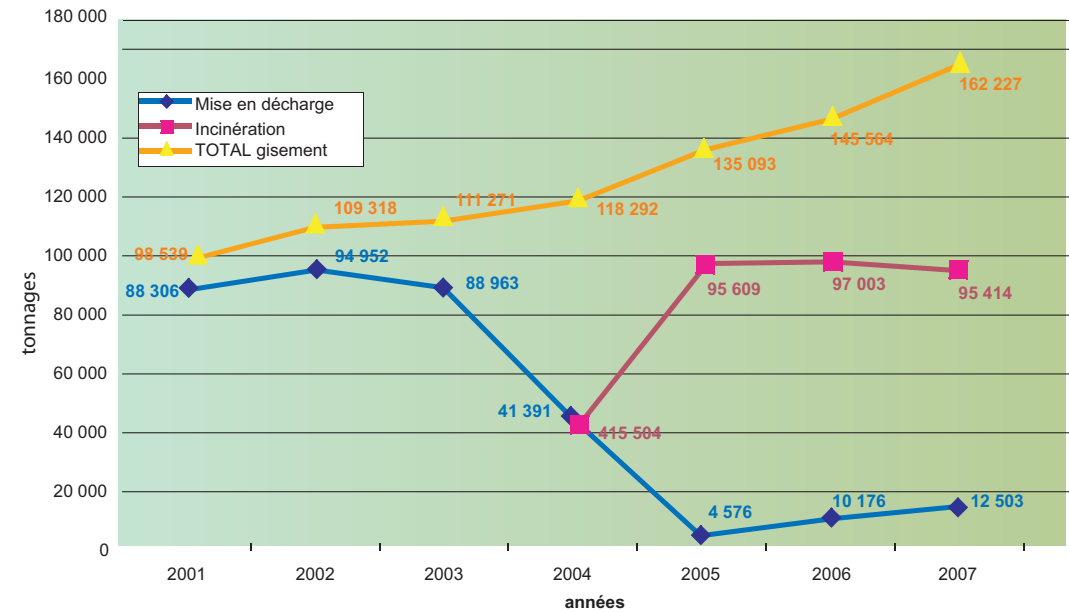


NOTA : la baisse en 2003 et 2004 est liée au départ de collectivités vers d'autres EPCI suite à la mise en place de la loi Chevènement.

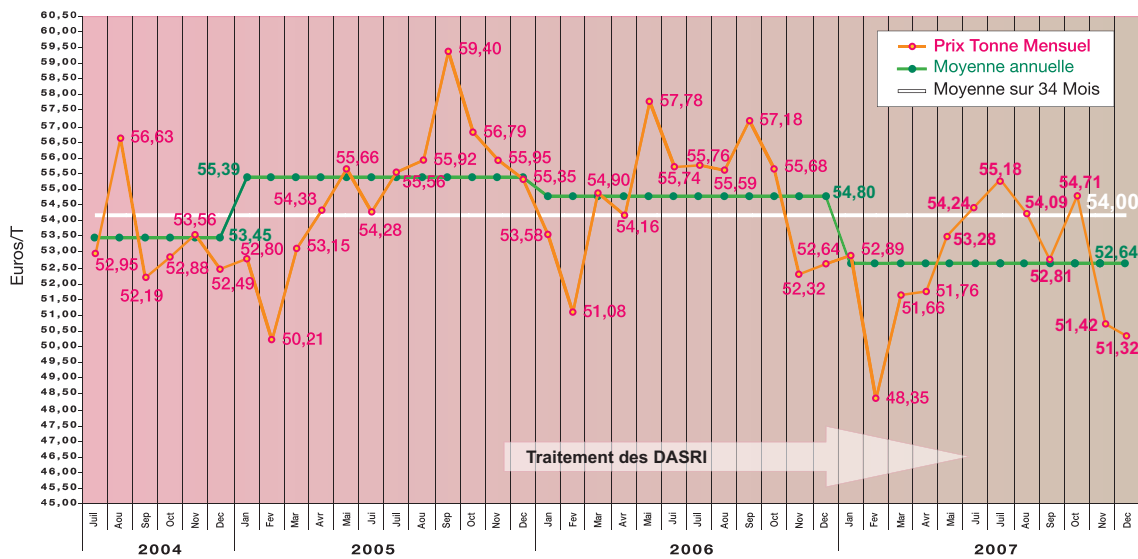
Évolution des tonnages recyclés



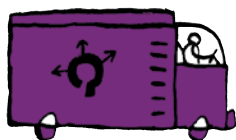
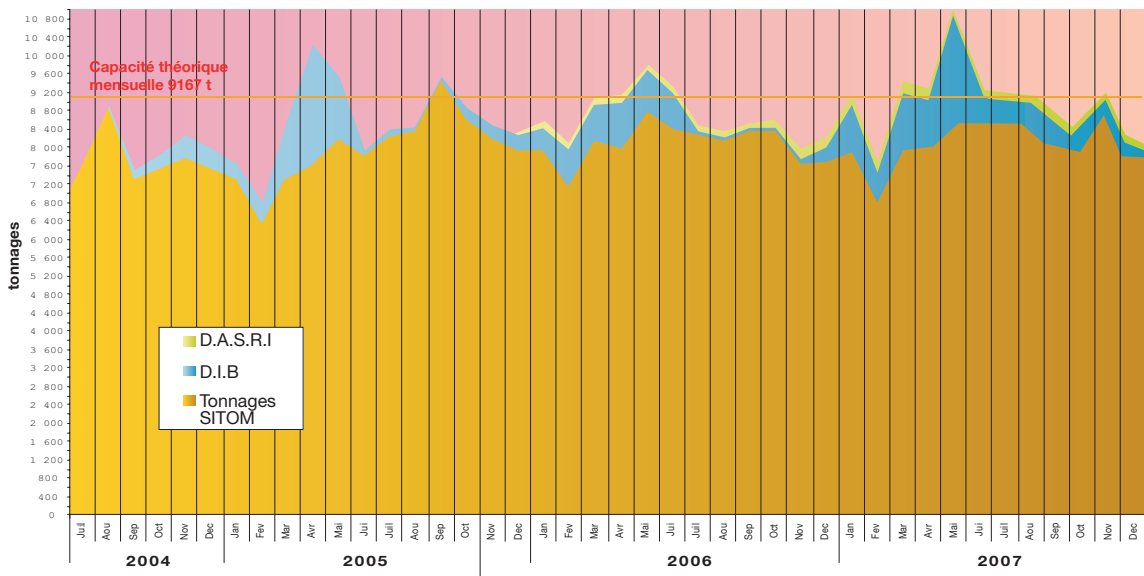
Évolution des OM résiduelles



➡ Variation des prix de l'incinération depuis la mise en service



➡ Variation des apports à l'incinérateur en tonnage et produits depuis la mise en service



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2007

Ce bilan intègre l'ensemble des paramètres des filières de traitement et la totalité des coûts qui en résultent. La prise en compte de la cotisation syndicale intégrée dans ce bilan permet une lecture totale du coût de traitement. En effet, la cotisation couvre les frais de structure du SITOM (salaires, frais de gestion, locaux ...) ainsi que les frais de mutualisation de certaines parties des filières destinées à soutenir les collectivités les plus éloignées des sites de traitement.

Traitement	Déchets	Tonnages 2006 (rappel)	Tonnages 2007	
INCINERATION	Collecte OM Résiduelles	87 238 t	85 658 t	
	Refus de tri	3 299 t	3 411 t	
	Encombrants incinérables	6 458 t	6 345 t	
	Divers	8 t	0 t	
TRI SELECTIF	Collecte Sélective avec le verre Carton Papier de déchèteries	19 015 t 965 t	19 627 t 932 t	
COMPOSTAGE	Déchets verts	10 775 t	12 882 t	
COMPOSTAGE	Boues de STEP	2 376 t	1 281 t	
COMPOSTAGE	Compostage individuel	408 t	484 t	
RECYCLAGE	Bois de déchèterie	2 528 t	2 992 t	
RECYCLAGE	Ferraille de déchèterie	2 172 t	1 854 t	
RECYCLAGE	Batteries	14 t	14 t	
RECYCLAGE	Piles et accumulateurs	15 t	12 t	
RECYCLAGE	DEEE	0 t	210 t	
RECYCLAGE	Gravats	0 t	13 816 t	
DIVERS	DDM	116,721 t	156,595 t	
ENFOUISSEMENT	Encombrants non incinérables	5 345 t	5 896 t	
	Résidus de nettoyage de la voie publique	4 017 t	4 940 t	
	Déchets ultimes des conventionnés	814 t	1 667 t	
	TOTAL	145 564 t	162 227 t	
	COTISATION : La cotisation couvre outre les frais de structure et d'investissement du SITOM, les frais de transport ainsi mutualisés des déchets verts, des DDM et du quai de transfert de Comps.			
TOTAL GENERAL		145 564 t	162 227 t	
		261 663 hab.	263 599 hab.	

Total tonnages	Dépenses	Recettes	2006 (rappel)	2007	Bilan
95 414 t	Adhérents 5 024 424 €	Intégrées dans le prix de traitement	54,73 € /t	52,73 € /t	5 031 149 €
	Conventionnés 7 472 €	10% de frais de gestion 747 €			
20 559 t	3 655 593 €	3 187 560 €	20,17 € /t	22,76 € /t	468 033 €
-	521 043 €	-	41,12 € /t	40,45 € /t	521 043 €
-	92 329 €	-	74,84 € /t	72,07 € /t	92 329 €
-	-	-	-	-	-
-	118 636 €	-	42,13 € /t	39,65 € /t	118 636 €
-	-	115 764 €	-42,16 € /t	-62,44 € /t	-115 764 €
-	-	422 €	-29,14 € /t	-30,00 € /t	-422 €
-	-	-	-	-	-
-	-	9 711 €	0	-46,18 € /t	-9 711 €
-	49 725 €	-	0	3,50 € /t	49 725 €
-	80 888 €	Intégrées dans le prix de traitement	385,653 € /t	516,54 € /t	80 888 €
12 551 t	Adhérents 746 276 €	-	66,20 € /t	68,56 € /t	849 137 €
	Conventionnés 114 289 €	10% de frais de gestion 11 428 €	-	-	-
	Coût de revient par tonne avant incidence de la cotisation	-	48,46 € /t	43,67 € /t	7 085 043 €
			3,21 € /hab.	3,21 € /hab.	846 153 €
	Coût de revient à la tonne de déchets du gisement		54,31 € /t	48,89 € /t <i>Sans prise en charge des gravats : 53,10 €</i>	7 931 196 €
	Coût de revient par habitant		30,22 € /hab.	30,08 € /hab. <i>Sans prise en charge des gravats : 29,90 € /hab.</i>	



SITOM Sud Gard
le Mrc-Aurèle
67, avenue Jean Jaurès
30900 Nîmes

www.sitom-sud-gard.com
tél. : 04 66 04 71 50
fax : 04 66 04 71 54



ECO
EMBALLAGES

Composter ➤ Trier et recycler ➤ Incinérer et valoriser ➤ Enfouir